Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 MAI 2005

L'an deux mil cinq, le vingt mai, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 11 mai 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline –Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande –Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Budget eau potable
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2004 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 361 710,20

- en section d'investissement : un déficit de clôture de : 179 548,27

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de 127 674,27.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

L'instruction M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

→ **127 674,27** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement –Article 1068-

→ **234 035,93** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2004 du budget de l'eau potable tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint

René MONDON

MAIRIE DES AVIRONS